



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSEMINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ELEVES ENTRANT EN CLASSE DE 5^{ème} GENERALE ET SEGPA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Objet : ORGANISATION RETOURS DES MANUELS SCOLAIRES et REINSCRIPTIONS

RETOUR DES MANUELS SCOLAIRES :

Le retour des manuels scolaires se déroulera en 2 étapes : le Pointage des livres puis le Dépôt au service d'Intendance. Il se fera par classe selon le calendrier et les modalités suivantes :

Date	Classes 2021 - 2022	Pointage		Dépôts Intendance salle A9
		Horaires	Professeur / Salle	
Mercredi 22 juin 2022	6 ^{ème} 4	10h30 – 11h00	Mme RETORY A 16	11h00 – 11h30
	6 ^{ème} 5	11h30 – 12h00	Mme ELIETTE B 11	12h00 – 12h30
Jeudi 23 juin 2022	6 ^{ème} 3	10h30 – 11h00	Mme CYRILLA B7 bis	11h00 – 11h30
	6 ^{ème} 2	11h30 – 12h00	Mme JEAN-BAPTISTE (maths) B 07	12h00 – 12h30

Principal
M. MONTLOUIS-FELICITE
Dominique

Principale adjointe
Mme MARTIAL Lydia

Adjointe-gestionnaire
Mme DORNADIN
Guylène

Directeur de SEGPA
M. Antoine PERRIN

- **Les élèves sont en tenue réglementaire** munis de leurs livres, de leur carnet de correspondance et d'un nécessaire pour écrire.
- Avant la venue au collège chacun veillera à avoir le nombre exact de manuels scolaires en se référant à la page 38 du carnet de correspondance.
- Tout manuel non remis devra être remboursé au service d'intendance soit par chèque à l'ordre de « agent comptable du collège Perrinon » ou en espèces.
- Ceux qui souhaitent partir du collège à l'issue de la remise des livres devront présenter un mot signé de leur responsable les autorisant à sortir.

Conseillères Principales
d'Éducation
Mme EUDORCAIT
Gaëlle
Mme DUMONT-MONNET
Nicole

REINSCRIPTIONS :

Les réinscriptions des élèves entrants en classe de 5^{ème} générale et SEGPA pour l'année scolaire 2022-2023 se feront le :

Mardi 28 juin 2022 de 7h30 à 12h00

Selon les modalités suivantes :

- **La réinscription se fera par un seul responsable légal muni de sa pièce d'identité** (pas de frère, sœur, grands-parents...).
- Avant la réinscription auprès du service de vie scolaire le responsable légal s'assurera d'être en règle avec le service de gestion
- Le responsable légal se présentera en vie scolaire, afin de signer les fiches de renseignements et ramener les pièces demandées
- **Aucune photocopie ne pourra être faite par le collège.**

Liste des pièces à fournir :

- ✓ Le carnet de correspondance année scolaire 2021-2022
- ✓ Quitus à renseigner sur place
- ✓ 2 photos d'identité récentes avec le nom et le prénom de l'enfant écrits au verso
- ✓ Attestation d'assurance (obligatoire pour les élèves de 3^{ème} SEGPA, fortement conseillé pour les autres)



Collège
F.A Perrinon
Boulevard Amilcar Cabral
97200 Fort de France
☎ 0596 72 52 31
📠 05 96 71 55 43

- ✓ En cas de changement d'adresse : la photocopie du justificatif d'adresse
- ✓ La feuille de demande d'option facultative
- ✓ RIB du responsable légal

Pièces supplémentaires pour les élèves venant de tout autre établissement :

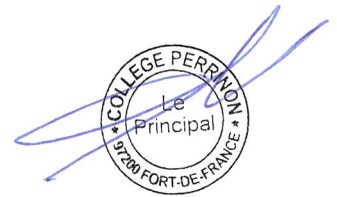
- ✓ 6 photos d'identité
- ✓ Exéat établissement d'origine
- ✓ Bulletins année scolaire 2021-2022

- **Pour les élèves demi-pensionnaires**

- ✓ La demande d'inscription à la demi-pension (téléchargeable sur le site du collège)
- ✓ Une avance de 28,60€ sur le montant du forfait du 1^{er} trimestre
- ✓ La somme de 10,00€ pour l'achat de la carte d'accès au service de restauration.

2 paiements distincts par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Collège PERRINON ou en espèces.

**Le respect le plus strict du calendrier et des horaires est demandé.
En cas de difficulté contacter le service de vie scolaire au 0596 72 52 31**



Fort-de-France, le 01 juin 2022



ELEVES ENTRANT EN CLASSE DE 4^{ème} GENERALE, SEGPA ET SECTION FOOT. POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Objet : ORGANISATION RETOURS DES MANUELS SCOLAIRES et REINSCRIPTIONS

RETOUR DES MANUELS SCOLAIRES :

Le retour des manuels scolaires se déroulera en 2 étapes : le Pointage des livres puis le Dépôt au service d'Intendance. Il se fera par classe selon le calendrier et les modalités suivantes :

Date	Classes 2021 - 2022	Pointage		Dépôts Intendance salle A9
		Horaires	Professeur / Salle	
Mercredi 22 juin 2022	5 ^{ème} 5	7H30 – 8H00	Mme NOIREAU E01	8H00 - 8H30
	5 ^{ème} 4	8H00 - 8H30	Mme CHEVON B 09	8H30 – 9H00
	5 ^{ème} 2	8H30 – 9H00	M LUGO B 07bis	9H00 – 9H30
	5 ^{ème} 3	9H00 – 9H30	M LEIMBACHER B 08	9H30 – 10H00

Principal
M. MONTLOUIS-FELICITE
Dominique

Principale adjointe
Mme MARTIAL Lydia

Adjointe-gestionnaire
Mme DORNADIN
Guylène

Directeur de SEGPA
M. Antoine PERRIN

- **Les élèves sont en tenue réglementaire** munis de leurs livres, de leur carnet de correspondance et d'un nécessaire pour écrire.
- Avant la venue au collège chacun veillera à avoir le nombre exact de manuels scolaires en se référant à la page 38 du carnet de correspondance.
- Tout manuel non remis devra être remboursé au service d'intendance soit par chèque à l'ordre de « agent comptable du collège Perrinon » ou en espèces.
- Ceux qui souhaitent partir du collège à l'issue de la remise des livres devront présenter un mot signé de leur responsable les autorisant à sortir.

Conseillères Principales
d'Éducation
Mme EUDORCAIT
Gaëlle
Mme DUMONT-MONNET
Nicole

REINSCRIPTIONS :

Les réinscriptions des élèves entrants en classe de 4^{ème} Générale, SEGPA et Section Football pour l'année scolaire 2022-2023 se feront le :

Mardi 28 juin 2022 de 12H30 – 16H30

Selon les modalités suivantes :

- **La réinscription se fera par un seul responsable légal muni de sa pièce d'identité** (pas de frère, sœur, grands-parents...).
- Avant la réinscription auprès du service de vie scolaire le responsable légal s'assurera d'être en règle avec le service de gestion
- Le responsable légal se présentera en vie scolaire, afin de signer les fiches de renseignements et ramener les pièces demandées
- **Aucune photocopie ne pourra être faite par le collège.**

Liste des pièces à fournir :

- ✓ Le carnet de correspondance année scolaire 2021-2022
- ✓ Quitus à renseigner sur place



- ✓ 2 photos d'identité récentes avec le nom et le prénom de l'enfant écrits au verso
- ✓ Attestation d'assurance (obligatoire pour les élèves de 3^{ème} SEGPA, fortement conseillé pour les autres)
- ✓ En cas de changement d'adresse : la photocopie du justificatif d'adresse
- ✓ La feuille de demande d'option facultative
- ✓ RIB du responsable légal

Pièces supplémentaires pour les élèves de section Football ou venant de tout autre établissement :

- ✓ 6 photos d'identité
- ✓ Exéat établissement d'origine
- ✓ Bulletins année scolaire 2021-2022

- **Pour les élèves demi-pensionnaires**

- ✓ La demande d'inscription à la demi-pension (téléchargeable sur le site du collège)
- ✓ Une avance de 28,60€ sur le montant du forfait du 1^{er} trimestre
- ✓ La somme de 10,00€ pour l'achat de la carte d'accès au service de restauration.

2 paiements distincts par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Collège PERRINON ou en espèces.

**Le respect le plus strict du calendrier et des horaires est demandé.
En cas de difficulté contacter le service de vie scolaire au 0596 72 52 31**



ELEVES ENTRANT EN CLASSE DE 3^{ème} GENERALE, SEGPA ET SECTION FOOT. POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Objet : ORGANISATION RETOURS DES MANUELS SCOLAIRES et REINSCRIPTIONS

RETOUR DES MANUELS SCOLAIRES :

Le retour des manuels scolaires se déroulera en 2 étapes : le Pointage des livres puis le Dépôt au service d'Intendance. Il se fera par classe selon le calendrier et les modalités suivantes :

Date	Classes 2021 - 2022	Pointage		Dépôts Intendance salle A9
		Horaires	Professeur / Salle	
Judi 23 juin 2022	4 ^{ème} 2	7H30 – 8H00	M FERCOT B 7bis	8H00 - 8H30
	4 ^{ème} 5	8H00 - 8H30	M POTIERIS B15	8H30 – 9H00
	4 ^{ème} 3	8H30 – 9H00	Mme NAUDY B19	9H00 – 9H30
	4 ^{ème} 6	9H00 – 9H30	Mme DELBLOND B20	9H30 – 10H00
	4 ^{ème} 4	9H30 -10H00	Mme RETORY A16	10H00 – 10H30

Principal
M. MONTLOUIS-FELICITE
Dominique

Principale adjointe
Mme MARTIAL Lydia

Adjointe-gestionnaire
Mme DORNADIN
Guylène

Directeur de SEGPA
M. Antoine PERRIN

**Conseillères Principales
d'Éducation**
Mme EUDORCAIT
Gaëlle
Mme DUMONT-MONNET
Nicole

- **Les élèves sont en tenue réglementaire** munis de leurs livres, de leur carnet de correspondance et d'un nécessaire pour écrire.
- Avant la venue au collège chacun veillera à avoir le nombre exact de manuels scolaires en se référant à la page 38 du carnet de correspondance.
- Tout manuel non remis devra être remboursé au service d'intendance soit par chèque à l'ordre de « agent comptable du collège Perrinon » ou en espèces.
- Ceux qui souhaitent partir du collège à l'issue de la remise des livres devront présenter un mot signé de leur responsable légal les autorisant à sortir.

REINSCRIPTIONS :

Les réinscriptions des élèves entrants en classe de 3^{ème} Générale, SEGPA et Section Football pour l'année scolaire 2022-2023 se feront le :

Mercredi 29 juin 2022 de 7h30 à 12h30

Selon les modalités suivantes :

- **La réinscription se fera par un seul responsable légal muni de sa pièce d'identité** (pas de frère, sœur, grands-parents...).
- Avant la réinscription auprès du service de vie scolaire le responsable légal s'assurera d'être en règle avec le service de gestion
- Le responsable légal se présentera en vie scolaire, afin de signer les fiches de renseignements et ramener les pièces demandées
- **Aucune photocopie ne pourra être faite par le collège.**

Liste des pièces à fournir :

- ✓ Le carnet de correspondance année scolaire 2021-2022
- ✓ Quitus à renseigner sur place
- ✓ 2 photos d'identité récentes avec le nom et le prénom de l'enfant écrits au verso
- ✓ Attestation d'assurance (obligatoire pour les élèves de 3^{ème} SEGPA, fortement conseillé pour les autres)
- ✓ En cas de changement d'adresse : la photocopie du justificatif d'adresse
- ✓ RIB du responsable légal

Pièces supplémentaires pour les élèves venant de tout autre établissement :

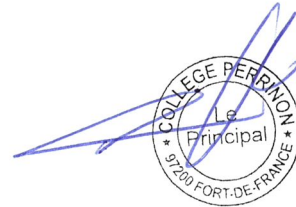
- ✓ 6 photos d'identité
- ✓ Exéat établissement d'origine
- ✓ Bulletins année scolaire 2021-2022

- **Pour les élèves demi-pensionnaires**

- ✓ La demande d'inscription à la demi-pension (téléchargeable sur le site du collège)
- ✓ Une avance de 28,60€ sur le montant du forfait du 1^{er} trimestre
- ✓ La somme de 10,00€ pour l'achat de la carte d'accès au service de restauration.

2 paiements distincts par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Collège PERRINON ou en espèces.

**Le respect le plus strict du calendrier et des horaires est demandé.
En cas de difficulté contacter le service de vie scolaire au 0596 72 52 31**



Fort-de-France, le 01 juin 2022



INSCRIPTIONS DES ELEVES AFFECTES PAR DEROGATION : EN CLASSE DE 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Les inscriptions des élèves affectés par dérogation au collège F.A. PERRINON pour l'année scolaire 2022-2023 se feront le :

Mardi 05 juillet 2022 de 7h30 à 12h30

Selon les modalités suivantes :



- **L'inscription se fera par un seul responsable légal muni de sa pièce d'identité** (pas de frère, sœur, grands-parents...).
- Le responsable légal se présentera en vie scolaire, afin de signer les fiches de renseignements et ramener les pièces demandées
- **Aucune photocopie ne pourra être faite par le collège.**

Liste des pièces à fournir :

Principal
M. MONTLOUIS-FELICITE
Dominique

Principale adjointe
Mme MARTIAL Lydia

Adjointe-gestionnaire
Mme DORNADIN
Guylène

Directeur de SEGPA
M. Antoine PERRIN

**Conseillères Principales
d'Éducation**
Mme EUDORCAIT
Gaëlle
Mme DUMONT-MONNET
Nicole

- ✓ 8 photos d'identité récentes avec le nom et le prénom de l'enfant écrits au verso
- ✓ Photocopies du livret de famille page de l'élève et page des responsables légaux ou passeport pour les élèves d'origine étrangère
- ✓ Photocopie du justificatif d'adresse (Facture EDF, téléphone ou Eau, quittance de loyer, certificat de résidence de moins de 3 mois délivré par la mairie)
- ✓ RIB du responsable légal préférentiel (Service Intendance)
- ✓ Bulletin année scolaire 2021-2022
- ✓ Attestation d'assurance 2022-2023
- ✓ Exeat de l'établissement d'origine.
- ✓ Quitus délivré par le service intendance

- **Pour les élèves demi-pensionnaires**

- ✓ La demande d'inscription à la demi-pension (téléchargeable sur le site du collège)
- ✓ Une avance de 28,60€ sur le montant du forfait du 1^{er} trimestre
- ✓ La somme de 10,00€ pour l'achat de la carte d'accès au service de restauration.

2 paiements distincts par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Collège PERRINON ou en espèces.



**Le respect le plus strict du calendrier et des horaires est demandé.
En cas de difficulté contacter le service de vie scolaire au 0596 72 52 31.**

